



**LÉKO** PRO

# Barème des emballages professionnels

applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2026

# BARÈME DES ÉCO-CONTRIBUTIONS EMBALLAGES PROFESSIONNELS

Léko Pro met à disposition de ses adhérents **un barème** afin de déterminer le montant des éco-contributions des Emballages Professionnels.

Ce barème, **conçu de manière à couvrir les coûts de la filière**, contribue au financement de la prévention, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage des emballages professionnels mis sur le marché par ses adhérents.



Veuillez noter que **ce barème est susceptible d'évoluer en cours d'année** en cas de modification du cadre réglementaire imposé par les pouvoirs publics. Léko Pro s'engage à informer dans les meilleurs délais l'ensemble de ses adhérents.



## Méthode de calcul de l'éco-contribution

1



### Principe

1. La contribution des emballages professionnels est **une contribution au poids par matériaux**. Un emballage composé de plusieurs matériaux contribue selon le poids de chacun des matériaux.
2. **Si moins de 2 tonnes mises sur le marché**, se référer au barème forfaitaire (cf page suivante)

2



### Données à préparer

Il faut connaître en amont **le poids** et **le(s) matériau(x)** de mes emballages.

3



### Formule de calcul

Puis **appliquer la formule de calcul suivante** pour définir le montant de l'éco-contribution de mes emballages.

POIDS DES EMBALLAGES

**Poids  
(T)**

X

TARIF

**Tarif  
(€/T)**

=

**ÉCO-CONTRIBUTION  
(€)**

## Barème en Euro/tonne du 2e semestre 2026

≥ 2 TONNES

Ce barème est obligatoire pour les producteurs dont les mises en marché du 2e semestre 2026 sont **supérieures ou égales à 2 tonnes**. Les autres producteurs dont les mises en marché sont inférieures à 2 tonnes sur la période du 2e semestre 2026 peuvent également utiliser ce barème.

**Une déclaration détaillée** de mises en marché des emballages professionnels devra être transmise pour cette période sur le portail MyLéko à partir du mois de janvier 2027.

| Matériaux                                                     | Tarif (€/T) |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| Plastiques                                                    | 217,7970    |
| Carton                                                        | 34,7221     |
| Bois                                                          | 8,0786      |
| Autres matériaux*                                             | 5,0590      |
| Matériaux (sauf plastique) d'emballages de produits dangereux | 82,6965     |

\*verre, aluminium, acier, textile, céramique, liège, etc...

Le minimum de facturation pour le semestre est de **95€ HT**

## Barème forfaitaire du 2eme semestre 2026

< 2 TONNES

Ce barème est disponible pour les producteurs dont les mises en marché d'emballages professionnels sont **inférieures à 2 tonnes**. Les adhérents pourront transmettre **une déclaration simplifiée** sur le portail de MyLéko à partir de janvier 2027.

| Condition                                                          | Tarif (€) |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|
| Mises en marché d'emballages professionnels inférieures à 2 tonnes | 95        |



Chaque matériau constituant une unité d'emballage doit être déclaré sous son matériau respectif. Cependant, si un matériau représente moins de 5% du poids de l'unité d'emballage, le poids de ce matériau peut être déclaré sous le matériau prédominant en poids dans cette unité d'emballage. Cette règle du matériau majoritaire ne s'applique pas au plastique.

(Article 9 de l'Arrêté donnée du 22 avril 2026)



L'emballage réemployable neuf bénéficie d'une exonération de 50% du montant de l'éco-contribution, ou de 100% dans le cas d'une gamme standard adoptée.

L'emballage réemployé\* est exonéré d'éco-contribution à condition de justifier que l'emballage a bien contribué (si la mise sur le marché est intervenue après le 1er juillet 2026). Les emballages réemployables neufs et réemployés devront être déclarés chaque année.

\*soumis à justificatifs

# EXEMPLES DE CALCUL DE L'ÉCO-CONTRIBUTION



## Exemple 1

### Emballage réemployable neuf



L'**emballage réemployable neuf** bénéficie d'une exonération de 50% du montant de l'éco-contribution, ou de 100% dans le cas d'une gamme standard adoptée.

Pour un bac gastronome en inox de 1.05 kg, soit 0.00105 tonne, le calcul à appliquer est :

$$0,00105 \times 5,0590 = 0,00531 \text{ €} / 2 = 0,00265 \text{ €}$$

0.00265€ est le montant de l'éco-contribution pour un bac gastronome inox réemployable neuf.

Si 3 000 bacs gastronomes sont mis en marché, alors le calcul est :  $3\,000 \times 1.05 \text{ kg} = 3\,150 \text{ kg}$  soit 3.15 tonnes

Le montant total de la contribution des 3 000 bacs est :  
 $3,15 \times 5,0590 = 15,93 \text{ €} / 2 = 7,97 \text{ €}$



## Exemple 2

### Emballage en plastique



Exemple d'un emballage en plastique dont le poids net est 2.5kg, soit 0.0025 tonne

Selon la méthode, le calcul est :

$$0,0025 \times 217,7970 = 0.5445 \text{ €}$$

0,5445€ est donc le montant de l'éco-contribution pour un emballage plastique de 2.5kg

Si 7 000 de ces emballages plastiques sont mis sur le marché alors le calcul à effectuer est le suivant :

Les 7 000 emballages pèsent au total 17 500 kg, soit 17.5 tonnes

Le calcul à appliquer est :

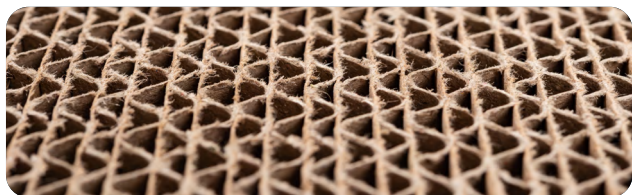
$$17,5 \times 217,7970 = 3\,811,45 \text{ €}$$

3 811,45€ est le montant total de l'éco-contribution pour les 7 000 emballages plastiques.



## Exemple 3

### Emballage en carton ondulé



Exemple d'un emballage en carton ondulé dont le poids net est 1.75kg, soit 0.00175 tonne

Selon la méthode, le calcul pour déterminer le montant de l'éco-contribution est :

$$0,00175 \times 34,7221 = 0,06076 \text{ €}$$

0,06076€ est donc le montant de l'éco-contribution pour un emballage carton ondulé de 1.75kg

Si 15 000 de ces emballages en carton ondulé sont mis en marché alors 15 000 cartons pèsent au total 26 250kg, soit 26.25 tonnes

Le montant total de l'éco-contribution est :

$$26,25 \times 34,7221 = 911,45 \text{ €}$$



## Exemple 4

### Emballage multi-matériaux



Exemple d'un emballage multi-matériaux composé de plastique et de carton. Dans ce cas spécifique, pour calculer le montant de l'éco-contribution de cet emballage, il convient de déterminer le poids net du plastique et le poids net du carton et **d'appliquer à chaque poids le tarif du matériau concerné.**

Soit appliquer la formule de calcul suivante :

**(poids du carton en tonne x 34,7221) + (poids du plastique en tonne x 217,7970) = montant de l'éco-contribution pour l'emballage composé de plastique et de carton.**

# MODALITÉS DE FACTURATION DES CONTRIBUTIONS DES EMBALLAGES PROFESSIONNELS

SEMESTRE 2 2026

**CONTRIBUTION ≤ 10 000€ HT**

Pour une contribution **inférieure à 10 000 € hors taxe (HT)**, l'adhérent est facturé après la signature du contrat :

1. soit du montant forfaitaire de **95€ HT**, sous réserve d'y être éligible ;
2. soit du **minimum de facturation**, puis du montant résiduel **lors de la prochaine période de facturation trimestrielle**.

SEMESTRE 2 2026

**CONTRIBUTION > 10 000€ HT**

Pour une contribution **supérieure à 10 000 € HT**, l'adhérent est facturé de la **moitié du montant chaque trimestre**.

À COMPTER DE 2027

**CONTRIBUTION ≤ 10 000€ HT**

Pour une contribution annuelle **inférieure ou égale à 10 000€ HT**, l'adhérent reçoit une **facturation annuelle émise au plus tard le 31 mars de chaque année**.

À COMPTER DE 2027

**CONTRIBUTION > 10 000€ HT**

L'adhérent a le choix entre :

- **Une facture annuelle** émise au plus tard le 31 mars ;
- **Une facturation trimestrielle** à échéance fin de trimestre.



Vous retrouverez toutes les informations complémentaires sur l'application de l'éco-contribution et les déclarations de mises en marché sur notre **Guide de la Déclaration des emballages professionnels**.

L'équipe Léko Pro reste à votre disposition pour tout complément d'information par mail :

✉ [contactpro@leko-organisme.fr](mailto:contactpro@leko-organisme.fr)



Léko Pro  
82 avenue du Maine,  
75014 Paris

[contactpro@leko-organisme.fr](mailto:contactpro@leko-organisme.fr)

Suivez nous sur LinkedIn

**Léko Pro**